

Tarifs préférentiels chez les partenaires des Réseaux Studentcare*

Économise davantage !

- **Ta couverture**
Tu peux consulter le-la spécialiste de ton choix et tu recevras le remboursement prévu par le Régime.
- **Rabais des Réseaux Studentcare**
Les spécialistes de nos Réseaux te donnent accès à des tarifs préférentiels.

Voici un exemple de réclamation en utilisant le Réseau dentaire Studentcare :

70 %

+ 30 %

Couverture totale : 100 %

70 à 100 % d'économies chez les dentistes

Les dentistes membres du Réseau dentaire Studentcare t'accordent des rabais de 20 à 30 % sur leurs honoraires.

En les ajoutant à ta couverture, tu obtiens des économies de 70 à 100 %.

* Studentcare et l'assureur ne se portent pas garants et n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation de leurs services.

Un service essentiel pour les résident·es

Si tu fais ta résidence à l'Université McGill et es membre de l'ARM, tu as accès à l'un des plus importants services sur le campus : le Régime de soins dentaires de l'ARM. Les nouveaux·elles résident·es sont automatiquement inscrites au Régime. Le Régime offre plusieurs bénéfices non couverts par le régime d'assurance maladie provincial.

Vérifie si tu es déjà couverte par un autre régime (employeur, parent, conjointe). Si tel est le cas, le Régime de l'ARM demeure intéressant, car tu pourrais obtenir le remboursement de tes frais admissibles (en partie ou en totalité) grâce à ton second régime.



Desjardins Assurances
C. P. 3950
Lévis (Québec) G6V 8C6
1 866 647-5013

Couverture dentaire assurée par **Desjardins Assurances**

Numéro de contrat : **Q1090**

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Pour déterminer si ces couvertures te conviennent, pour obtenir plus de détails ou pour communiquer avec une représentante en assurance, visite www.studentcare.ca.

Des questions ? Communique avec nous



Numérise pour les détails du Régime

NOTE : le présent document fournit un résumé des garanties. Il ne constitue pas une description complète des couvertures, des restrictions et des exclusions. Rends-toi au www.studentcare.ca pour connaître l'ensemble des conditions et exclusions applicables.



2024-2025

Régime de soins dentaires de l'ARM

Numéro de contrat Q1090 (Desjardins Assurances)



En profiter.
Pendant qu'on est là.

Profite d'une couverture dentaire

Régime dentaire

 **Dentaire**
Jusqu'à 800 \$

Examens
Plombages

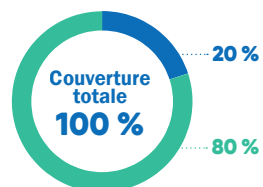
Extractions de dents de sagesse
Nettoyages

Traitement de canal
Et plus encore !

● Portion couverte ● Rabais du Réseau dentaire Studentcare

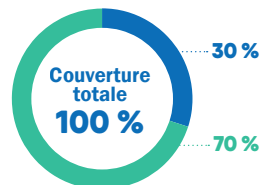
Services de prévention

- Extractions de dents incluses



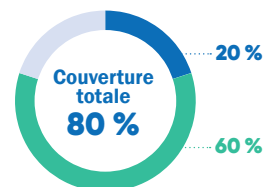
Services de prévention

- Examens
- Nettoyages



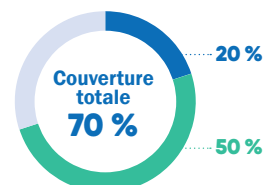
Services de base

- Restaurations mineures (plombages)
- Chirurgies buccales
- Endodontie (traitement de canal)
- Parodontie (traitement des gencives)



Restaurations majeures

- Couronnes
- Ponts
- Implants dentaires



À un prix exceptionnel

Vois par toi-même !



* Il s'agit d'un Régime annuel. Les résidentes seront donc inscrites pour un an.

** Le coût est automatiquement ajouté à tes retenues salariales.

Toute la famille en profite

Étends ta couverture à tes proches !

Tu peux inscrire les membres de ta famille (conjointe et enfants) en payant des frais supplémentaires aussi avantageux que les tiens. Les conjointes de fait sont admissibles.



Ajoute une personne à charge pour **273,81 \$** pour une couverture annuelle



Ajoute un nombre illimité de personnes à charge pour **547,62 \$** pour une couverture annuelle

Pour inscrire tes personnes à charge, remplis le formulaire d'inscription (disponible au www.studentcare.ca) et envoie-le par courriel au service de la paie. Ensuite, fais parvenir le document accompagné d'un chèque à l'intention de Studentcare au **1200, avenue McGill College, bureau 2200, Montréal (Québec) H3B 4G7**.

Avec toute la flexibilité souhaitée

Réclamations et remboursements rapides

Les instructions et les formulaires de réclamation sont disponibles en ligne sur www.studentcare.ca.

Inscris-toi sur le portail web de Desjardins Assurances pour : soumettre tes demandes en ligne, vérifier l'état de tes réclamations et configurer le dépôt direct.

Période d'interruption – retard dans le traitement des réclamations

Pendant les six premières semaines de la période de couverture, le traitement des réclamations pour les nouveaux-elles résidentes est plus long qu'à l'habitude puisque les listes d'inscriptions ne sont pas encore finalisées. Durant cette période, tu restes couverte par le Régime et tu peux soumettre des réclamations, mais les remboursements ne seront envoyés qu'après la période d'interruption.

La période de retrait et de changement de couverture

1^{er} au 31 juillet 2024

Le Régime est une cotisation automatique non obligatoire (CANO).

Tout retrait ou modification de couverture peut être complété à l'aide du formulaire de retrait disponible auprès du service de la paie. Les retraits sont permanents, ce qui signifie que tu seras retirée pour la durée de ta résidence à McGill.

Si tu as déjà fait un retrait dans le passé, tu ne seras pas inscrite au Régime pour la durée de ta résidence à McGill à moins de procéder à une nouvelle inscription. Si tu souhaites t'inscrire de nouveau, tu dois en informer le service de la paie et remplir le formulaire.

Pour une description complète de la couverture et l'obtention de ton numéro de certificat, visite www.studentcare.ca

**Qu'est-ce que tu attends ?
Tire le meilleur de ta couverture !**